



La carte nationale d'identité électronique bientôt en service

Les citoyens français vont dès l'année prochaine se voir délivrer de nouveaux documents officiels munis de deux puces électroniques.

Après le passeport, la carte nationale d'identité va elle aussi devenir biométrique : c'est ce qu'a décidé l'Assemblée nationale lors du vote du 7 juillet dernier. À raison de 20 000 victimes en France selon les dernières estimations, plus de 200 000 sur Internet selon l'Observatoire de la cyberconsommation, les usurpations d'identité constituent une infraction majeure qui peut avoir des conséquences dommageables dans la vie quotidienne. La solution adoptée : une carte d'identité équipée de deux puces électroniques. La première, obligatoire, contiendra les données d'identité et les données biométriques – nom, empreintes digitales, photographie, renseignements personnels. Elle pourra être reconnue par des

lecteurs sans contact (comme ceux du Pass Navigo) grâce à la technologie RFID. La seconde puce, facultative, servira aux démarches et transactions dématérialisées – signature électronique, échanges bancaires, transactions commerciales. Elle sera activée par un code Pin et sera lue par « des dispositifs diffusés dans le commerce et raccordés à un ordinateur ».

Ces nouvelles cartes seront répertoriées dans un fichier central biométrique des cartes nationales d'identité et des passeports géré par une nouvelle entité, l'Agence nationale des titres électroniques et sécurisés. La durée de conservation des données est fixée à 15 ans.

« L'objectif de cette nouvelle sécurité est de lutter contre la contrefaçon de documents

d'identité et de favoriser le développement de l'économie numérique », rappelle Laurent Maitre, directeur marketing et développement international de Xiring. À l'instar de nos voisins européens qui se sont eux aussi attaqués à ce chantier biométrique, les Français pourront dès 2012 s'authentifier dans leurs démarches administratives, envoyer en toute sécurité des documents électroniques, s'identifier sur les réseaux, se connecter aux administrations de manière sécurisée et faire des transactions en ligne sans craindre l'usurpation d'identité. Des voix se sont élevées sur les risques de fichage des citoyens au sein d'un fichier central qui devrait regrouper 45 à 50 millions de personnes.

Frédérique Crépin